
COMMUNIQUE DE PRESSE – jeudi 20 janvier 2011

Solidarités Nouvelles face au Chômage se prononce pour l'élargissement de l'indemnisation du chômage

En France, le système d'indemnisation du chômage est **plutôt généreux** : caractère redistributif pour les bas salaires, absence de dégressivité, possibilité sous certaines conditions de cumuler indemnisation et rémunération d'un travail, maintien sous certaines conditions de l'allocation d'aide au retour à l'emploi aux personnes ne totalisant pas les trimestres d'assurance-vieillesse pour toucher une retraite à taux plein. Mais il est aussi **inéquitable et restreint** : un chômeur sur deux n'est pas indemnisé.

L'accord UNEDIC est renégocié à compter du 24 janvier, dans un contexte de crise et de pénurie de ressources. Solidarités Nouvelles face au Chômage demande aux négociateurs de mettre en place de nouvelles règles pour **corriger les effets inéquitables**. L'objectif est de tenir compte du fait que le manque d'emploi pèse souvent sur les personnes les plus en difficulté ; et que les modalités d'indemnisation sont en décalage avec les pratiques du marché du travail.

Cessons de nous voiler la face :

- Le marché du travail est segmenté : d'un côté les personnes qui bénéficient d'emplois durables, de l'autre, celles qui sont vouées à des emplois précaires. **70% des sorties de Pôle emploi se font vers des contrats courts.**
- La règle « **un jour cotisé, un jour indemnisé** », limitée à **24 ou 36 mois**, pénalise les demandeurs d'emploi de très longue durée et accroît leur risque de marginalisation.
- **Tous les jours cotisés ne se valent pas**, car la multiplication des contrats courts oblige à un investissement supplémentaire pour les demandeurs d'emploi et il convient de corriger cette injustice par une pondération des durées d'emploi en fonction du type de contrat.

Solidarités Nouvelles face au Chômage, association forte de 25 années d'expérience aux côtés des demandeurs d'emploi, estime indispensable :

- De trouver de nouvelles ressources pour améliorer le taux de couverture du risque de perte de revenus. Pour cela, nous proposons **l'élargissement progressif de la base cotisante à tous les bénéficiaires de revenus professionnels** : salariés de la fonction publique, artisans, entrepreneurs individuels,

- D'utiliser le surplus de ressources pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi et dynamiser les politiques de l'emploi.
- **La réduction du nombre moyen de jours non indemnisés,**
- La possibilité de **capitaliser les droits ouverts** par les demandeurs d'emploi dans des contrats de courte durée et à répétition,
- **La surpondération des périodes travaillées** pendant les contrats courts pour le calcul des droits à indemnisation,
- **L'évaluation régulière** des services fournis par Pôle emploi pour le suivi des demandeurs d'emploi et leur accès à la formation professionnelle.

Pièce jointe : Texte à paraître dans Droit Social - Février 2011

Contact : Solidarités Nouvelles face au Chômage

Sophie Bonnaure – sophie.bonnaure@snc.asso.fr – 01 42 47 13 40 – www.snc.asso.fr

Depuis 25 ans, Solidarités Nouvelles face au Chômage apporte écoute, chaleur humaine, stimulation, et soutien méthodologique aux personnes en recherche d'emploi ; et démontre que le chômage n'est pas une fatalité. L'association a accompagné plus de 20 000 demandeurs d'emploi et financé 1 800 emplois solidaires dans des centaines d'associations partenaires.

En 2010, 1200 bénévoles rassemblés dans 105 groupes de solidarité dans leur quartier ou leur entreprise, ont accompagné 2100 demandeurs d'emploi. Deux personnes sur trois ont retrouvé un travail ou une formation. En outre, grâce aux dons et subventions privés, Solidarités Nouvelles face au Chômage a créé 95 emplois dans des associations partenaires.